

COMMUNE DE BOURG-DES-COMPTES

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1er DECEMBRE 2009

COMPTE-RENDU

Adhésion au CDG 35

Le Conseil Municipal précise que les demandes d'affiliation, à titre volontaire, présentées par le Syndicat Mixte de Production de l'Eau Potable de la Côte d'Emeraude et de l'Etablissement "Livre et lecture en Bretagne" n'appellent aucune observation de sa part.

Mise à disposition de l'ancienne école publique

Durant les travaux de restructuration à l'école maternelle, il a été convenu de mettre à disposition de l'Ecole Privée Notre-Dame des locaux dans l'ancienne école publique.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne école publique à l'Ecole Privée qui sera établie et fixe un loyer forfaitaire de 3100 € (charges comprises) pour la période de janvier à août 2010.

Création d'un budget annexe pour le hangar avec panneaux photovoltaïques

Dans le cadre du projet de construction d'un hangar de 250 m² avec pose de panneaux photovoltaïques et de la revente d'électricité à EDF, le Conseil Municipal décide de créer un budget annexe intitulé « Energie photovoltaïque » et vote un budget annexe (M41) qui s'élève, au titre de l'année 2009, à 210 000 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

ACSOR : extension des compétences

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de l'ACSOR en matière d'environnement. La clause suivante est ajoutée :

« Dans le cadre de l'environnement :

Définition sur le territoire de la communauté de communes des ZDE sur la base du schéma de développement de l'éolien élaboré par le Pays des Vallons de Vilaine et dépôt en Préfecture du dossier de proposition de création des zones ».

Indemnité de conseil au trésorier :

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable et fixe l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Tarifs 2010

Les tarifs 2009 sont reconduits pour 2010 sauf pour :

- La redevance d'occupation du domaine public (exigible pour une occupation supérieure à deux semaines) fixée à 1 € jusqu'à 2 m² et à 10.00 € par m² au-delà.
- Les frais de retrait d'un animal à la fourrière fixés à 100.00 €
- Les tarifs des photocopies lesquels s'établissent désormais comme suit :

- pour les particuliers (noir et blanc)	0.40 €
- pour les particuliers (couleur)	0.80 €
- pour les associations (noir et blanc)	0.05 €
- Pour les associations (couleur)	0.50 €
Gratuit pour les demandeurs d'emploi	

Location de la salle des Noës

Les tarifs 2010 seront maintenus en 2011 à l'exception du tarif « Association ou particulier de l'extérieur » porté à 550 € pour la location de la salle et de son mobilier.

Prolongation de la DSP avec Léo Lagrange

La Délégation de Service Public avec la Fédération Léo Lagrange arrive à échéance le 31 mars 2010. Celle-ci est reconductible une fois pour 3 ans.

Le Conseil Municipal précise que la décision quant à la reconduction sera prise après réunion de la commission « Enfance » et établissement d'un bilan pour les 3 premières années de fonctionnement.

Chenil Service :

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention avec Chenil Service (capture des animaux errants) pour un an, à compter du 1^{er} janvier 2010, sur la base de 0.704 € HT par habitant et par an (soit 1 900 € TTC). Pour information, il est précisé que la fourrière dont dépend Bourg-des-Comptes est situé à Betton – « Le Petit Caleuvre » - route de St Sulpice.

Enquête publique portant sur la restauration des berges de la Vilaine

Dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 7 au 23 décembre, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'autorisation déposée par l'Institution du Canal d'Ille-et-Rance Manche Océan Nord (ICIRMON) pour la restauration des berges de la Vilaine en bordure du chemin de halage en rive droite des biefs de la Bouexière, Gaillieu et Molière.

Ecole Privée Notre-Dame

Le Conseil Municipal accepte de se porter caution solidaire à hauteur de 50% de l'encours de l'emprunt réalisé par l'OGEC Ecole Notre-Dame auprès du Crédit Mutuel de Bretagne soit 142 500 € et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.